



Légende

Légende-type du projet d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot

surface d'emprise au sol (m²)	min	max	min	max	surface du sol / lot (ares)
surface de scellement du sol (m²)	max	min	max	min	surface constructible brute (m²)
type de toiture	max	min	max	min	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions					nombre de niveaux
					hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP selon message officiel
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux

- L, L, E... Nombre de niveaux plain
- +1, 2...R Nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2...S Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x Hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x Hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x Hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp Toiture plate
- tx (y% - z%) Toiture à x versants, degré d'inclinaison

Orientation du fait

← →

Gabarit des immeubles (plans / coupes)

- Aligned obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Aligned obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- Lot projeté
- lot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Espace vert privé
- Espace vert public
- Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Vie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Vie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Hêle projeté / Hêle à conserver
- Muret projeté / Muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications spécifiques

- Vegetation existante
- Places à aménager
- Bâtiments existants
- Terrains appartenant au domaine public communal destinés au domaine public communal
- Limite de propriété existante issue du mesurage cadastral
- Canalisation pour eaux mixtes existante
- Côtes et dimensionnement
- Côtes et dimensionnement à titre indicatif (min-x, x)
- x-mj x maisons jumelées par dépendance
- Niveau projeté pour la voirie

NB : L'emplacement des canalisations et le niveau de référence sont à préciser lors du dossier d'urbanisme

LOT 1	4,39 ares	LOT 2	4,38 ares	LOT 3	19,75 ares
- 128	- 318	- 120	- 305	- 545	- 1350
270	1 - mi	1 - u	221	1 - mi	1 - u
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C
(32°-42°)			(32°-42°)		
LOT 4	5,13 ares	LOT 5	3,45 ares	LOT 6	5,44 ares
- 188	- 461	- 89	- 220	- 110	- 276
319	1 - mj	1 - u	186	1 - mjd	1 - u
t2	hc - existant hf - existant	II+1C+1S	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C
(32°-42°)			(32°-42°)		
LOT 7	5,08 ares	LOT 8	2,87 ares	LOT 9	3,72 ares
- 89	- 220	- 92	- 220	- 92	- 220
190	1 - mi	1 - u	185	1 - mj	1 - u
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C
(32°-42°)			(32°-42°)		
LOT 10	5,36 ares	LOT 11	3,51 ares	LOT 12	4,21 ares
- 101	- 235	- 112	- 258	- 112	- 258
197	1 - mi	1 - u	192	1 - mj	1 - u
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C	t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C
(32°-42°)			(32°-42°)		
LOT 13	3,43 ares				
- 89	- 220				
194	1 - mi	1 - u			
t2	hc - 7,50m hf - 12,00m	II+1C			
(32°-42°)					

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
01	22/10/25	JAD	EGA	Adaptations partie graphique

PROJET

Commune de Reckange
"Duerfstrooss"
à Pissange

OBJET

Projet d'Aménagement Particulier
Modification Ponctuelle
Partie graphique - Version Non Coordonnée

BUREAU D'ETUDES

LSC360

4, rue Albert Simon
L-5315 Cornierem
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

DESSINÉ PAR	JAD	DATE	01/07/2025
VÉRIFIÉ PAR	EGA	ÉCHELLE	1/500
CONTROLÉ PAR	Myriam HENGESCH	PHASE	MOPO
FICHER	P:\LSC360\2025\20250559-LSC360-SPL-URB-MOPO_PAP-Duerfstrooss_PissangeID_PlansID4_Projet		
PLAN N°	LSC 20250559	URB PLAN	0002
		PAP NCOORD	01

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exécution des mesures l'entrepreneur est responsable. Si elles sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'études en amont, avant le début de la construction. Toutes modifications non autorisées ne seront pas prises en compte.
2. Toutes les exécutons sont à réaliser selon les normes (RTB2010...) et suivre la réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont émis à modifications à la situation représentée sur chantier le nécessaire.